



Extrait du registre des délibérations
Séance du 31 janvier 2023
2023/1 n° 02

REÇU
- 1 FEV. 2023
S/P ROCHEFORT

Le trente et un janvier de l'an deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale de TONNAY-CHARENTE s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric AUTHIAT, Président.

Étaient présents : Mme LE CREN, M. CELLIER, M. LATOUR, Mme MINEAU, Mme PREVOS, Mme VENOT.

Étaient excusés : Mme BILLOT, Mme BILLONNEAU, Mme DARCHEN, Mme MESCOFF,

Absents : M. PIVETTE, Mme SZATROWSKI.

Nombre de membres en exercice : 13 - Nombre de membres présents : 07
Nombre de présents + représentés : 07 Nombre de votants : 07
Nombre de suffrages exprimés : 07 Votes - contre : 0 / pour : 07
Date de convocation : 24 janvier 2023

TARIFICATION LOCATIONS DE SALLES CENTRE RICHARD 2023

Monsieur le Président rappelle que les salles du centre Richard (salle des aînés, véranda, cuisine, 1^{er} étage et auditorium) sont mises gracieusement à la disposition des associations locales et payantes pour des activités avec droit d'entrée dès la deuxième utilisation à cet effet. Concernant les particuliers, ils ont seulement accès à la véranda avec cuisine (sans vaisselle), le tout payant. Un groupe non encore constitué en association peut accéder librement à une salle du 1^{er} étage pour se réunir.

Les périodes d'utilisation, non dégressive, sont à la journée ou le week-end s'agissant de la véranda. Celle-ci n'étant disponible que du 1^{er} avril au 31 octobre.

Tarifs au 1^{er} avril 2023	Associations locales (à partir de la 2 ^{ème} utilisation pour des activités payantes)	Habitants de la commune	Associations extérieures et entreprises	Habitants hors commune
Véranda + cuisine	84,00€	84,00€	168,00	168,00
Salle du 1^{er} étage	10,50	Gratuit	15,00	Indisponible
Auditorium + sono	90,50	Indisponible	181,00	Indisponible
Salle voûtée	84,00€	Indisponible	168,00€	Indisponible
Pour les associations uniquement : Forfait mensuel salle voûtée pour une utilisation à l'année			1 journée par semaine : 44.80€/mois	

Forfait ménage si remise en état négligée : 66,00€

Ce site doit être identifié comme mis à disposition des associations ou administrations locales exerçant des activités désintéressées à destination des populations accueillies par un CCAS : jeunes, familles, retraités.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS de Tonnay-Charente ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers.

Les actions exercées doivent permettre de répondre aux attentes des personnes en difficultés sociales ou ayant des difficultés liées à la santé, au logement, à l'emploi, à l'âge ou au handicap... Les activités proposées seront centrées sur l'accès au droit, à la culture, à l'éducation, à la protection, à la prévention...

Les membres présents donnent leur accord à l'unanimité

Transmis au représentant de l'Etat le : **01 FEV, 2023**

pour extrait certifié conforme

Publié le : **01 FEV, 2023**

TONNAY-CHARENTE, le 31 janvier 2023

Le Président,

Éric AUTHIAT

REÇU

- 1 FEV. 2023

S/P ROCHEFORT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS de Tonnay-Charente ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers.